



Formulaire de choix crise énergétique à nous renvoyer complété et signé à eb@nn.be

Crise énergétique : les mesures de soutien pour les pensions complémentaires

Cher client,

Ce formulaire de choix est uniquement d'application si votre entreprise a des salariés en chômage temporaire dans le cadre de la crise énergétique. Dans ce cas, renvoyez-nous ce document complété et signé dans les 30 jours après réception de cette lettre, ou dans les 30 jours après le premier cas de chômage temporaire si cette situation se présente plus tard via eb@nn.be

Attention, ce document doit être complété par catégorie de personnel pour laquelle vous avez un engagement de pension. Il est donc possible que vous deviez nous renvoyer plusieurs formulaires.

S'il n'y a pas de chômage temporaire suite à la crise énergétique dans votre entreprise, ce document est sans objet.

Organisateur de l'engagement de pension : _____

Adresse : _____

Numéro BCE : _____

Engagement de pension avec numéro de groupe : _____

Catégorie : _____

Adresse e-mail du responsable RH : _____

Indiquez ci-dessous comment nous devons exécuter votre engagement de pension pendant la période de chômage temporaire suite à la crise énergétique.

- En tant qu'employeur j'opte pour **assimiler** le chômage temporaire suite à la crise énergétique à des prestations de travail. Ainsi les couvertures de l'engagement de pension concerné continuent.

Quand vous optez pour cette possibilité, vous devez cocher une des options ci-dessous.

- En tant qu'employeur, je choisis de **ne pas demander un report du paiement de primes** dans le cadre du chômage temporaire suite à la crise énergétique.
- En tant qu'employeur, je choisis de demander **un report du paiement de primes** dans le cadre du chômage temporaire suite à la crise énergétique.

En tant qu'employeur, j'informe tous les affiliés.



- En tant qu'employeur je choisis de **suspendre** l'engagement de pension concerné pendant la période du chômage temporaire suite à la crise énergétique. Par conséquent, les couvertures seront suspendues temporairement. La couverture décès (pour autant qu'elle soit prévue dans votre engagement de pension) sera néanmoins maintenue jusqu'au 31 mars 2023. Cette date peut être prolongée par Arrêté Royal.

Quand vous optez pour cette possibilité, vous devez cocher une des options ci-dessous.

- En tant qu'employeur, je choisis de **ne pas** demander **un report de paiement** pour la facture pour la couverture décès.
- En tant qu'employeur, je choisis de demander **un report du paiement** pour la facture pour la couverture décès.

En tant qu'employeur je respecte les obligations de consultation et d'information des affiliés en conséquence de la Loi des Pensions Complémentaires. Dans le cas où il y a des contributions personnelles avec affiliation de tous mes salariés, je respecte en tant qu'employeur le droit de codécision.

Ce document complété et signé fait partie du règlement de pension de l'engagement de pension mentionné ci-dessus. Il tient aussi lieu d'avenant au règlement de pension.

Fait à _____ le ____/____/____ Signature

Nom Prénom + fonction

(représentant légal de l'entreprise)